

Arrondissement de Béthune



# RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

## RAPPORT DE PRESENTATION

## **D/ Rapport d'orientation budgétaire articulé autour de 5 axes :**

- I- La Section de Fonctionnement
  - 1- Résultats Provisoires 2025
  - 2- Structure des dépenses et recettes
  
- II- Autofinancement et Endettement
  - 1- Formation et évolution de l'autofinancement
  - 2- Situation de la dette
  
- III- La Section d'investissement
  - 1- Résultats 2025 et Restes à Réaliser
  
- IV- Bilan des marchés conclus en 2025
  - 1- Respect du code de la Commande Publique
  - 2- Adhésion aux Groupements de Commandes
  - 3- Recours aux services d'une centrale d'achats
  - 4- Liste des marchés conclus
  
- V- Projection 2026
  - 1- Proposition du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026
  - 2- Les Masses Financières induites par ce scénario

# INTRODUCTION

## CONTEXTE LEGISLATIF :

Le débat d'orientation budgétaire a vocation à éclairer le vote des élus et permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel.

Le DOB est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, de même que dans les EPCI. Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Contenu obligatoire :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et les groupements dont elle est membre.

- La présentation des engagements pluriannuels
- Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Le Budget Primitif 2026 devra répondre au mieux aux services rendus à la population, tout en intégrant le contexte économique national, les orientations définies par le gouvernement dans le cadre du projet de la loi de Finances pour 2026, ainsi que la situation financière locale.

## A/ LE CONTEXTE MONDIAL

La présentation de la conjoncture économique constitue l'un des fondements du Débat d'Orientation Budgétaire. Loin d'être un exercice formel, cette mise en perspective permet à l'assemblée délibérante d'appréhender dans quelles conditions la collectivité construira son budget pour 2026 : quelles recettes fiscales sont raisonnablement attendues, à quel coût la dette peut-elle être refinancée, et avec quels concours financiers de l'État peut-on compter dans un contexte de redressement budgétaire national.

Le présent document s'appuie sur les publications les plus récentes du Fonds Monétaire International, de l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques, de la Banque mondiale et de l'Organisation Mondiale du Commerce, ainsi que sur les grands équilibres du Projet de Loi de Finances pour 2026, dont la loi a été promulguée le 19 février 2026 après un parcours parlementaire particulièrement disputé.

### ***Une croissance mondiale qui s'essouffle***

Le FMI, dans ses Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2025 et leur mise à jour de janvier 2026, table sur une croissance de 3,2 % en 2025 et 3,1 à 3,3 % en 2026, soit un niveau inférieur à la moyenne de 3,7 % observée sur la décennie 2010-2019. L'OCDE, dans ses Perspectives économiques de décembre 2025 (n° 118), est légèrement plus prudente avec 3,3 % en 2025 et 2,9 % en 2026. La Banque mondiale retient quant à elle un scénario encore plus modeste autour de 2,7 %. Ces écarts de prévisions entre institutions reflètent moins des désaccords méthodologiques que la profonde incertitude qui entoure le calendrier et l'intensité des effets du protectionnisme commercial américain.

C'est précisément sur ce point que l'OMC tire la sonnette d'alarme. Après une croissance du commerce mondial de marchandises estimée à +2,4 % en 2025, soutenue de façon spectaculaire par le secteur de l'intelligence artificielle, qui a représenté jusqu'à 42 % de la progression des échanges au premier semestre, l'organisation n'anticipe plus que +0,5 % en 2026, soit le rythme le plus faible hors période de récession

depuis plusieurs décennies.

### **Une désinflation qui avance, mais pas uniformément**

La bonne nouvelle de cette conjoncture reste la poursuite de la désinflation. L'OCDE prévoit que l'inflation dans le G20 tombera de 3,4 % en 2025 à 2,8 % en 2026, et que la zone euro se rapprochera de la cible des 2 % de la BCE d'ici-là mi-2026. Cette trajectoire autorise les grandes banques centrales à poursuivre leur détente monétaire, ce qui constitue une condition favorable au refinancement de la dette des collectivités. Elle n'efface pas pour autant les risques : l'OCDE avertit que le calendrier de ces baisses de taux doit demeurer prudent, sous peine de raviver les tensions inflationnistes dans les pays où les marchés du travail restent sous tension.

Indicateur	2025 (est.)	2026 (prévis.)
<b>Croissance mondiale - FMI</b>	3,2 %	3,1 - 3,3 %
<b>Croissance mondiale - OCDE</b>	3,3 %	2,9 %
<b>Commerce marchandises - OMC</b>	+2,4 %	+0,5 %
<b>Inflation G20 - OCDE</b>	~3,4 %	~2,8 %

### **La zone euro : une reprise fragile**

L'Europe avance, mais moins vite que ses partenaires. La zone euro devrait croître de 1,3 % en 2025 et de 1,2 % en 2026 selon l'OCDE, et d'à peine 0,9 % selon la Banque mondiale, un écart symptomatique des incertitudes qui entourent encore la région. Le FMI, un peu plus confiant, retient 1,3 % pour 2026, précisant toutefois que la zone pâtit de "conditions structurelles défavorables", notamment l'absence d'un véritable essor de l'investissement technologique comparable à celui observé outre-Atlantique.

Deux forces contraires expliquent ce tableau. D'un côté, des facteurs de soutien réels : la détente monétaire de la BCE, dont le taux de dépôt a été ramené à 2,25 % en avril 2025, soit une baisse cumulée de 175 points de base depuis juin 2024, le maintien du taux de chômage à son plus bas historique autour de 6,3 %, et les effets résiduels des plans d'investissement. De l'autre, des freins persistants : la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'énergie et la confiance, les tensions commerciales avec les États-Unis, et la fragilité budgétaire de plusieurs États membres contraints par les nouvelles règles de gouvernance européenne à des ajustements parfois brutaux. L'Allemagne, locomotive traditionnelle de la zone, ne sortira de récession qu'avec un rebond estimé à 1,0 % en 2026, porté pour l'essentiel par une expansion budgétaire inédite plutôt que par un regain de compétitivité structurelle.

Pour les collectivités, le contexte européen est porteur de deux signaux à suivre de près : la convergence de l'inflation vers 2 % est favorable à une stabilisation des coûts des marchés publics, mais la poussée des dépenses de défense dans la plupart des États membres, poussée que les nouvelles règles européennes accommodent désormais, préfigure des tensions budgétaires nationales qui auront des répercussions inévitables sur les dotations aux collectivités.

Indicateur	2025 (est.)	2026 (prévis.)
<b>PIB zone euro - OCDE</b>	1,3 %	1,2 %
<b>PIB zone euro - FMI</b>	~1,2 %	1,3 %
<b>Chômage zone euro - OCDE</b>	~6,3 %	~6,3 %
<b>Inflation zone euro - OCDE</b>	~2,3 %	~2,0 %
<b>Taux directeur BCE (dépôt)</b>	2,25 % (avr. 2025)	~1,75 % prévu

## La France et la loi de finances pour 2026

C'est naturellement dans le contexte national que l'analyse prend le plus de relief pour notre collectivité. La situation des finances publiques françaises au seuil de 2026 est profondément dégradée. La trajectoire de redressement est engagée, mais elle est longue, contrainte, et ses conditions d'exécution restent fragiles. Le Projet de Loi de Finances pour 2026, adopté par le Parlement dans une configuration politique inédite et promulgué le 19 février 2026, en porte toutes les marques. Après une croissance de +1,1 % en 2024, légèrement supérieure à la moyenne de la zone euro, l'économie française a ralenti en 2025. La Banque de France retient un acquis de croissance de +0,9 % pour l'exercice, dans un contexte où l'incertitude liée à la situation politique nationale a, selon ses propres estimations, amputé l'activité d'environ 0,2 point de PIB, principalement au premier semestre. L'OCDE, dans ses Perspectives intermédiaires de mars 2025, retenait également 0,8 % à 0,9 % pour 2025 avant une légère reprise à 1,0 % en 2026. Le PLF 2026 retient pour hypothèse centrale une croissance de +1,0 % en 2026 et d'une inflation de +1,3 % (indice des prix à la consommation). Le Haut Conseil des Finances Publiques, dans son avis n° 2025-5, juge cette prévision de croissance "*optimiste*", le consensus des économistes gravitant plutôt autour de 0,9 %. Il n'en reste pas moins que ces hypothèses constituent le cadrage dans lequel s'inscrivent les projections de recettes de l'État et, par ricochets, les concours financiers aux collectivités.

Indicateur	2025 (est.)	2026 (prévis.)
<b>Croissance du PIB réel</b>	+0,7 % (LFI 2025)	+1,0 %
<b>Inflation (IPC)</b>	+1,1 %	+1,3 %
<b>Masse salariale privée</b>	+3,5 % (env.)	+3,0 % (env.)
<b>Taux de prélèvements obligatoires</b>	44,4 % du PIB	43,9 % du PIB
<b>Part des dépenses publiques / PIB</b>	56,8 %	56,6 %

La réalité des comptes publics français à l'entrée de 2026 est sans précédent depuis la crise de la dette européenne de 2011-2012. Après un dérapage inattendu en 2023, le déficit public s'est finalement établi à 5,5 % du PIB, bien au-delà des 4,9 % prévus, l'exercice 2024 a confirmé l'ampleur du problème avec 5,8 % du PIB. L'exécution 2025 a permis une première réduction à 5,4 %, obtenue au prix d'une loi de finances rectificative d'urgence et d'une coupe dans les dotations aux collectivités en cours d'année. La loi de finances pour 2026, telle que promulguée, fixe l'objectif à 5,0 % du PIB, soit 9 milliards d'euros de creusement supplémentaire par rapport au PLF initial, résultat des concessions parlementaires notamment sur les dépenses de sécurité sociale. La trajectoire pluriannuelle vise un retour sous le seuil de 3 % en 2029, conformément au Plan Budgétaire et Structurel à Moyen Terme notifié à la Commission européenne dans le cadre des nouvelles règles de gouvernance budgétaire. Mais le HCFP souligne que "les risques qui pèsent sur cette trajectoire sont significatifs et orientés à la baisse", notamment la sensibilité de la prévision de croissance aux évolutions du commerce mondial et aux tensions géopolitiques. La dette publique française représente désormais 115,9 % du PIB fin 2025, et devrait franchir le seuil de 118 % en 2026 dans le scénario de la loi de finances adoptée. Ce chiffre mérite d'être mis en perspective : l'écart entre le ratio d'endettement de la France et celui de l'Allemagne dépasse aujourd'hui 50 points de PIB, alors que les deux pays affichaient des niveaux comparables au début des années 2000. C'est ce différentiel qui explique l'écartement des taux souverains franco-allemands et le renchérissement progressif des conditions auxquelles l'État français et, dans son sillage, les acteurs publics locaux peuvent lever des ressources sur les marchés. Le besoin de financement de l'État pour 2026 est estimé à 305,7 milliards d'euros, couvert par un programme d'émissions de dette à moyen et long terme de 310 milliards d'euros nets de rachats. La charge de la dette, à elle seule, représente désormais le deuxième poste budgétaire de l'État, devant l'éducation nationale, ce qui témoigne du poids du passé dans les marges de manœuvre présentes.

## **L'effort structurel et ses modalités**

La loi de finances pour 2026 repose sur un effort structurel de 0,5 point de PIB, niveau plancher exigé par les nouvelles règles européennes, contre 0,8 point initialement prévu dans le PLF. Cet effort se répartit entre des mesures de recettes et une maîtrise renforcée des dépenses, même si l'équilibre entre les deux leviers a été significativement revu dans le sens d'une pression fiscale accrue lors des débats parlementaires.

Du côté des recettes, la loi procède à plusieurs ajustements : la contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR) est prolongée ; la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires des grandes entreprises est maintenue ; une taxe sur le patrimoine financier et une taxe sur les petits colis importés ciblant implicitement les plateformes asiatiques comme Shein et Temu sont créées. Ces mesures visent à dégager environ 6 à 7 milliards d'euros de recettes supplémentaires par rapport à une évolution spontanée. Le taux global de prélèvements obligatoires devrait refluer à 43,9 % du PIB en 2026, contre 44,4 % en 2025.

La trajectoire de dépenses repose sur deux axes en tension. Le premier est l'accélération de l'effort de défense nationale, dont les crédits progressent de +6,7 milliards d'euros en 2026 pour atteindre 50,5 milliards d'euros, conformément à la Loi de Programmation Militaire 2024-2030. Le second est la modération des dépenses civiles, avec notamment le recentrage de MaPrimeRénov', la réforme du Compte Personnel de Formation, et un encadrement renforcé des aides aux entreprises. Pour les collectivités territoriales, le texte intègre un mécanisme de maîtrise des dépenses de fonctionnement, avec une cible de progression limitée à 2,4 milliards d'euros en 2026. Par ailleurs, la DGF est globalement reconduite, mais le filet de sécurité exceptionnel mis en place depuis 2022 est progressivement démonté. La Banque de France estime que l'impact net du budget sur les collectivités en 2026 sera globalement neutre à légèrement défavorable, les ajustements de périmètre compensant à peu près les reconductions de dotations.

## **Les risques qui pèsent sur l'exécution 2026**

Au-delà des hypothèses retenues, plusieurs facteurs pourraient dégrader le scénario central. La Banque de France identifie un effet négatif de 0,1 point de PIB lié aux droits de douane américains, concentré sur 2026, qui pèsera sur les exportations françaises, notamment dans l'aéronautique, l'agroalimentaire et les vins et spiritueux. L'OMC confirme de son côté que la France, pays exportateur de services et de produits à haute valeur ajoutée, est parmi les économies européennes les plus exposées à un durcissement du régime commercial mondial.

La charge de la dette constitue un second facteur de risque autonome. Avec un taux moyen pondéré sur les émissions à moyen et long terme de 3,16 % en 2025 (contre 2,91 % en 2024), la charge budgétaire de la dette augmente mécaniquement chaque année, même si les taux venaient à se stabiliser. Toute remontée imprévue des taux, liée par exemple à une dégradation de la notation souveraine française ou à un retour de l'inflation, réduirait d'autant les marges disponibles pour honorer les engagements de dépenses, que ce soit au niveau de l'État ou des opérateurs de la sphère publique locale.

Enfin, la question de l'investissement privé reste ouverte. Le taux de marge des entreprises françaises demeure élevé, mais l'incertitude fiscale accentuée par les modifications apportées en cours de débat parlementaire freine les décisions d'investissement. L'OCDE notait dès ses Perspectives intermédiaires de septembre 2025 que "la forte incertitude à propos des échanges pèsera sur l'investissement privé en France comme dans les autres économies européennes ouvertes". Un niveau d'investissement inférieur aux prévisions se traduirait mécaniquement par une croissance plus faible, et donc par des recettes fiscales moindres que celles inscrites au budget.

Indicateur	2025 (est.)	2026 (prévis.)
Déficit public	-5,4 % du PIB	-5,0 % du PIB
Dettes publiques	115,9 % du PIB	> 118 % du PIB
Charge de la dette	~60 Md€	~63 Md€
Recettes fiscales nettes de l'État	~355 Md€	~370 Md€ (prévu)
Effort structurel	~0,7 pt PIB	0,5 pt PIB

## Enseignements pour la collectivité

Ce cadrage conjoncturel appelle à la sobriété dans les hypothèses et à la prudence dans les engagements. Trois lignes de force se dégagent pour orienter les choix budgétaires de 2026.

Premièrement, la pression sur les dotations de l'État ne se desserrera pas à court terme. Avec un déficit structurel qui représente encore 3 à 4 points de PIB et une trajectoire de retour sous 3 % de déficit qui court jusqu'en 2029, chaque budget national sera marqué par la recherche d'économies. Les collectivités ont été associées à cet effort en 2024 et 2025 ; rien ne permet d'exclure une nouvelle contribution en cours d'exécution 2026 si les recettes de l'État venaient à décevoir.

Deuxièmement, l'environnement de taux, bien que favorable par rapport aux sommets de 2023, reste structurellement plus coûteux que la décennie passée. Le coût de la ressource longue, qu'il s'agisse d'emprunts bancaires ou obligataires, s'établit désormais autour de 3 à 3,5 %, un niveau qui impose de sélectionner rigoureusement les projets d'investissement à leur rendement socio-économique réel plutôt qu'à leur seule opportunité conjoncturelle.

Troisièmement, la désinflation progressive est une bonne nouvelle pour les budgets locaux, à condition d'en anticiper correctement le rythme. Si le ralentissement de la hausse des prix réduit mécaniquement la dynamique des bases fiscales locales (valeurs locatives, droits de mutation), il allège aussi la pression sur les charges à caractère général et les marchés de services. Une inflation autour de 1,3 % en 2026 (hypothèse PLF) constitue un cadre globalement plus stable que les années 2022-2023, mais suppose de réviser en conséquence les projections de recettes.

Dans ce contexte, le présent Rapport d'Orientations Budgétaires s'attache à proposer des orientations réalistes, fondées sur des hypothèses prudentes et documentées, qui permettront à l'assemblée de délibérer en pleine connaissance de cause sur les grands équilibres du budget primitif pour 2026.

# I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1. Résultats provisoires 2025

L'excédent de fonctionnement de l'exercice s'élève à **+ 616 886 €**, en baisse de 68 260 € par rapport à 2024.

Les **Dépenses réelles** de Fonctionnement s'élèvent à **6 544 115 €**, en hausse de 138 356 €, soit 2.16 %

Le tableau ci-dessous reprend les principaux chapitres de dépenses de l'exercice et leur évolution sur les 4 dernières années.

### OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU P 2025
<b>Charges à caractères général (011)</b>	<b>2 022 240 €</b>	<b>1 725 366 €</b>	<b>1 760 682 €</b>	<b>1 771 529 €</b>
<i>Evolution</i>		-14,68%	2,05%	0,62%
<b>Charges de personnel et frais assimilés (012)</b>	<b>3 491 475 €</b>	<b>3 754 993 €</b>	<b>3 781 363 €</b>	<b>3 900 830 €</b>
<i>Evolution</i>		7,55%	0,70%	3,16%
<b>Atténuations de produits (014)</b>	<b>640 €</b>	<b>787 €</b>	<b>1 176 €</b>	<b>5 043 €</b>
<i>Evolution</i>		22,97%	49,43%	328,83%
<b>Autres charges de gestion courante (65)</b>	<b>619 435 €</b>	<b>730 582 €</b>	<b>766 908 €</b>	<b>777 298 €</b>
<i>Evolution</i>		17,94%	4,97%	1,35%
Dont subvention versée au CCAS	150 000 €	200 000 €	220 000 €	220 000 €
Dont subventions versées aux associations	43 350 €	43 250 €	42 950 €	43 450 €
Dont participations (SIVOM - CABBALR)	269 995 €	274 032 €	282 888 €	307 804 €
<b>Charges financières (66)</b>	<b>90 955 €</b>	<b>93 300 €</b>	<b>95 580 €</b>	<b>86 365 €</b>
<i>Evolution</i>		2,58%	2,44%	-9,64%
<b>Charges spécifiques (67)</b>	<b>33 484 €</b>	<b>945 €</b>	<b>50 €</b>	<b>2 949 €</b>
<i>Evolution</i>		-90,55%	-97,18%	5798,40%
<b>Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (68)</b>	<b>36 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>101 €</b>
<i>Evolution</i>		-100,00%	-100,00%	-100,00%
<b>TOTAL</b>	<b>6 258 265 €</b>	<b>6 305 973 €</b>	<b>6 405 759 €</b>	<b>6 544 115 €</b>
<i>Evolution</i>		0,76%	1,58%	2,16%

CA : Compte Administratif

CFU : Compte Financier Unique

CFU P : Compte Financier Unique Provisoire

#### ✓ Chapitre 011 charges à caractère général :

On constate une légère hausse de 0.62 % soit 10 847 €.

Cette variation est due entre autres :

- Achats prestations de services (restauration scolaire) : + 11 691 € (hausse des tarifs)
- Eau : + 6 224 € (solde des factures de VEOLIA suite passage à la CABBALR)
- Electricité : - 55 827 €
- Gaz : + 23 305 € (intégration de la salle VIVRE pour 31 937 €)
- Fourniture de petit équipement : + 55 610 €
  - travaux en régie : cimetière : 3 759 €
  - école CURIE : 17 974 €
  - salle des fêtes : 41 518.66 €
  - vidéoprotection : 1 819 €

- Contrats de prestations de services : - 6 374 € (contrat de la BRINKS revu à la baisse)
- Location matériel roulant : + 8 767 € (fin du contrat de location du copieur RISO)
- Autres locations mobilières : - 26 145 €
- Entretien sur terrains : - 37 779 €
- Entretien, réparations voiries : + 56 202 €
- Entretien, réparations réseaux : - 14 013 € (nettoyage des fils d'eau compétence SIVOM du Bruaysis)
- Entretien matériel roulant : - 18 051 €
- Maintenance : + 5 389 €
- Multirisques : - 28 727 €
- Versement à des organismes de formation : - 13 531 €
- Autres honoraires, conseils : + 46 806 € (avocat GREENLAW)
- Frais de nettoyage des locaux : - 16 892 €
- Autres services extérieurs : - 10 365 €

Sur ce chapitre, les autres postes de dépenses connaissent une stabilité par rapport à l'année précédente.

✓ Chapitre 012 charges de personnel :

Les Charges de personnel ont augmenté de 3.16 % soit 119 467 €. Différents facteurs conditionnent cet état de fait. On peut invoquer dans un premier temps, l'avancement de carrière des personnels ainsi que l'augmentation du taux de cotisations vieillesse des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents de Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.). Ces éléments conditionnent une augmentation de 57 792 € pour l'année 2025. Il est, également à prendre en compte, l'intégration de deux agents contractuels exerçant respectivement à la crèche et aux services techniques.

Ce chapitre 012 connaîtra de nouveau une augmentation en 2026 suite à l'application du décret n° 2025-86 du 30/01/2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. Taux qui passera au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 de 34.65 % à 37.65 %.

Pour la commune le montant estimé est de l'ordre de 52 000 €.

Cette charge supplémentaire continuera à s'appliquer et à augmenter de 3 points en 2027 (40.65 %) et 3 points en 2028 (43.65 %)

✓ Chapitre 65 autres charges courantes :

Le résultat 2025 connaîtra une hausse de 1.35 % soit 10 390 € au chapitre 65. Cette augmentation correspond principalement à la cotisation des Autorisations du Droit des Sols (A.D.S.) à verser à la CABBALR.

✓ Chapitre 66 charges financières :

On constate ici une baisse de 9 215 € soit 9.64 %.

Les charges financières correspondent au remboursement de l'intérêt de la dette.

✓ Le chapitres 67 charges exceptionnelles :

Ce chapitre connaît une hausse de 2 899 €.

Il est comptabilisé dans ce chapitre les titres annulés sur les exercices antérieurs.

Les **Recettes réelles** de Fonctionnement s'élèvent à **7 288 779 €**, en baisse de 69 918 € soit 0.95 %

Sous la même forme que les dépenses, le tableau ci-dessous, illustre le détail et les fluctuations des recettes :

### OPERATIONS REELLES DE L'EXERCICE

	CA 2022	CA 2023	CFU 2024	CFU P 2025
Atténuations de charges (013)	28 924 €	5 878 €	1 399 €	958 €
<i>Evolution</i>		-79,68%	-76,20%	-31,48%
Produit des services & du domaine (70)	837 388 €	693 546 €	648 292 €	620 333 €
<i>Evolution</i>		-17,18%	-6,53%	-4,31%
Impôts & taxes (73) et fiscalité locale (731)	2 796 842 €	2 989 315 €	3 094 470 €	3 083 880 €
<i>Evolution</i>		6,88%	3,52%	-0,34%
Dotations & participations (74)	3 215 664 €	3 180 334 €	3 340 522 €	3 327 075 €
<i>Evolution</i>		-1,10%	5,04%	-0,40%
Autres produits de gestion courante (75)	76 563 €	332 398 €	251 723 €	255 554 €
<i>Evolution</i>		334,15%	-24,27%	1,52%
Produits exceptionnels (77)	234 622 €	21 €	22 291 €	979 €
<i>Evolution</i>	145,01%	-99,99%	106452,49%	-95,61%
Reprises provisions semi-budgétaires		74 163 €		
<b>TOTAL</b>	<b>7 190 003 €</b>	<b>7 275 655 €</b>	<b>7 358 697 €</b>	<b>7 288 779 €</b>
<i>Evolution</i>		1,19%	1,14%	-0,95%

✓ Chapitre 013 atténuations de charges :

Ce chapitre concerne les remboursements suivants : les arrêts maladie des agents qui relèvent du régime général, les droits syndicaux et le remboursement de matériel par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (F.I.P.H.F.P.)

✓ Chapitre 70 recettes des services et du domaine :

Les produits de services ont diminué de 4.31 % soit 27 959 €

L'analyse des indicateurs fixés ci-dessous, explique cette variation pour l'année 2025.

- Diminution de la redevance SITA de 13 456 €
- Les redevances et droits des services à caractère culturel (bibliothèque, voyage culturel et école de musique) ont subi une baisse de 29 884 € notamment par la non programmation du voyage culturel en 2026 (avec émission de titres de recettes dès 2025, comme les années précédentes).
- Les redevances et droits des services à caractère de loisirs (activités périscolaire) ont augmenté de 10 874 €
- Les redevances et droits des services à caractère social (photocopies et crèche) ont augmenté de 10 644 €
- Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement (cantine et classe découverte) ont diminué de 2 246 €

Concernant l'agence postale communale, la commune a perçu des indemnités compensatrices de la Poste d'un montant de 14 400 €

✓ Chapitres 73 impôts et taxes et 731 fiscalité locale :

Ce chapitre, depuis le passage à la M57 au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 se décompose ainsi :

Chapitre 73 – Impôts et taxes  
Chapitre 731 – Fiscalité locale

	2022	2023	2024	2025
Impôts & taxes (73)	390 335 €	380 418 €	472 430 €	482 779 €
<i>Evolution</i>		-2,54%	24,19%	2,19%
Fiscalité locale (731)	2 406 507 €	2 608 897 €	2 622 040 €	2 601 101 €
<i>Evolution</i>		8,41%	0,50%	-0,80%

TOTAL	2 796 842 €	2 989 315 €	3 094 470 €	3 083 880 €
<i>Evolution</i>		6,88%	3,52%	-0,34%

Concernant le chapitre 73 (impôts & taxes), on observe une hausse de 2.19 % soit 10 349 € qui est due à une régularisation du versement de la TICFE (Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité) par la FDE sur les exercices 2023 et 2024.

Pour information, Le Conseil Communautaire de la CABBALR (Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys romane) lors de sa réunion en date du 03/12/2024 a décidé de la suppression de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire). Elle est désormais intégrée dans les attributions de compensation.

Pour la fiscalité locale, on remarque une baisse de 0.80 % soit 20 939 € qui s'explique par la baisse des bases d'imposition.

Concernant cette baisse, M. le Maire partage ci-après la réponse formulée par les services de l'Etat :

« Les bases de FB et FNB correspondent à une photo des bases en janvier. Pour le FNB, il faut voir quelle mise à jour conduit à une baisse de la base. Cela peut être, par exemple, un terrain classé en terrain à bâtir et qui est passé non imposable du fait de la construction achevée. La base définitive de FNB ne peut que baisser car l'abattement pour les terres agricoles passe de 20 à 30%.

Pour le Foncier bâti :

- Augmentation des bases des ECF (économiquement faible) => exonération de base
- Prise en compte provisoire des abattements de 30% sur les logements situés dans les quartiers prioritaires de la ville
- Baisse des bases des locaux professionnels
- Baisse de la base des établissements industriels suite à un contentieux

Pour la THRS, la baisse de la base provient de la prise en compte des bases dégrévées. La base définitive de THRS 2024 est surévaluée car de nombreuses personnes ont été taxées à tort.

Les bases de FB et FNB correspondent à une photo des bases en janvier, pour le FNB »

A noter que le chapitre 731 intitulé « fiscalité locale » comprend les impôts directs locaux mais également d'autres recettes telles que le droit de places, la taxe sur les pylônes électriques, la taxe locale sur la publicité extérieure ou encore la taxe additionnelle aux droits de mutations.

L'augmentation ou la baisse des bases d'imposition ne sont pas liées à une variation des taux votés par le Conseil Municipal qui, depuis de nombreuses années, laisse les taux d'impositions inchangés.

Depuis la loi n°2017-1837 de finances pour 2018 du 30 décembre 2017, les valeurs locatives cadastrales sont revalorisées chaque année au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation. Pour l'année 2026, les valeurs locatives augmenteront de 0.8 %

✓ Le chapitre 74 dotations et participations :

Ce chapitre connaît une baisse de 0.40 % soit 13 447 €.

On constate :

- Une légère baisse de la DGF de 4 391 €
- Une hausse de la DSR et DSU de 34 207 €
- Une baisse sensible de la DNP de 2 395 €
- Le FCTVA qui diminue de 8 489 €
- Une diminution des prestations de la CAF d'un montant de 4 434 €
- La compensation au titre des exonérations des taxes foncières qui diminue de 5 666 €
- Participation des communes de Barlin, Fresnicourt le Dolmen et Servins concernant les frais d'avocat contre le projet d'implantation d'une ISDD à hauteur de 13 345 €

A noter que le Département ne subventionne plus l'achat de livres pour la Bibliothèque.

D'autre part l'Académie de Lille a modifié le mode de versement de la subvention pour l'année scolaire 2025 / 2026 en valorisant la distribution quotidienne d'un petit déjeuner remplaçant une prestation hebdomadaire. Cette modification génère une perte de 22 090 €.

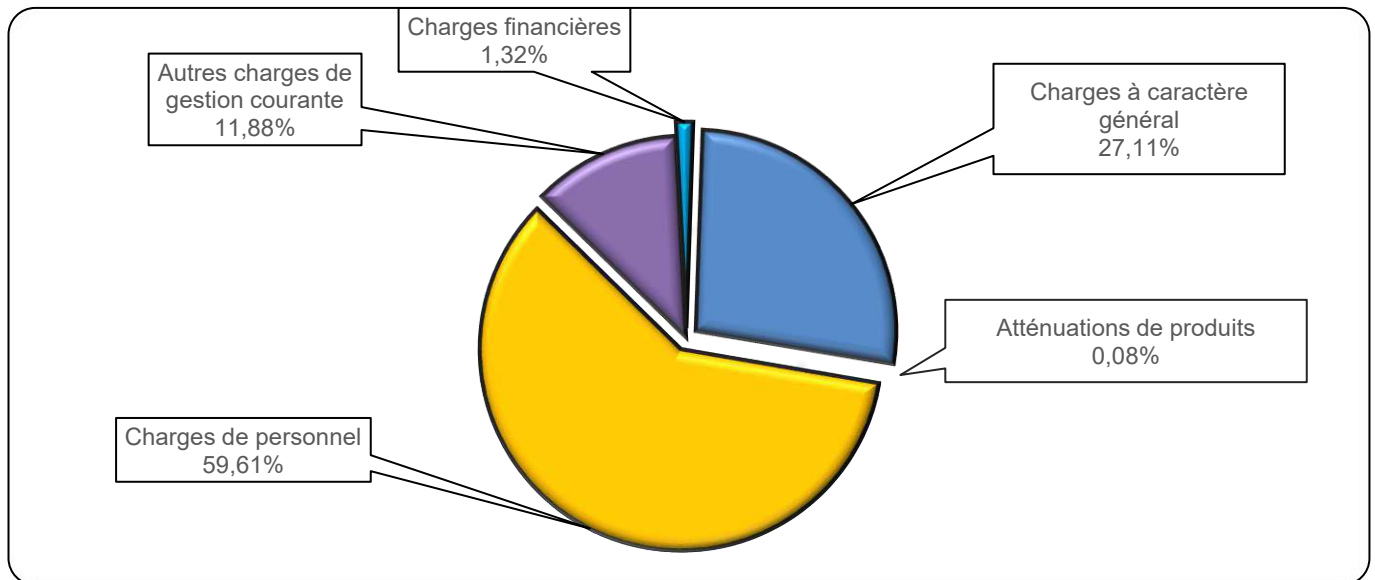
M. le Maire, malgré la perte de cette subvention, a décidé de continuer la distribution d'un petit déjeuner jusqu'à la fin de l'année scolaire 2026.

✓ Le chapitre 75 des autres produits :

Ce chapitre connaît une augmentation de 1.52 % soit 3 831 € qui est dû à une augmentation des locations de salles.

## 2. Structure des dépenses et recettes

✚ En ce qui concerne les **dépenses réelles de fonctionnement** :



Selon le document défini par la DGFIP : « les dépenses de personnel représentent 57.00 % des dépenses de fonctionnement en 2024 (soit un ratio de 611 €/hab, contre 644 €/hab. pour des communes de même strate au niveau départemental) ».

Selon la nomenclature M57 le remboursement des frais du personnel en arrêt se lit au chapitre 75 « autres produits de gestion courante », imputation 75888 « autres produits divers de gestion courante ».

Pour l'exercice 2025 le montant s'élève à : 160 284 €

A cette somme, il faut ajouter le montant du chapitre 013 « atténuation de charges » (remboursement rémunérations personnel, remboursement sur charges de sécurité sociale et de prévoyance et

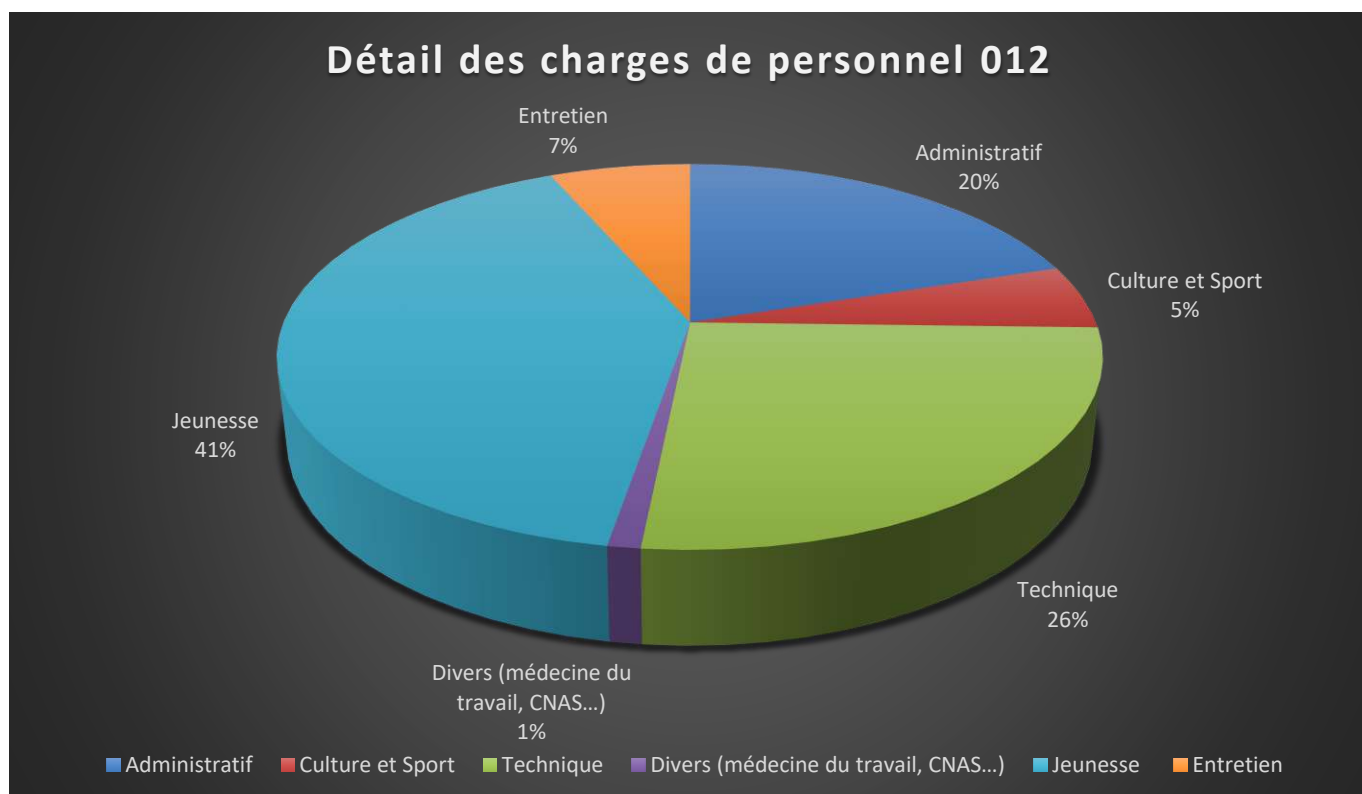
remboursement sur autres charges sociales) qui s'élève pour l'exercice 2025 à 958 €

La charge du personnel sera donc de 3 739 588 € soit 57.15 % des dépenses réelles de fonctionnement.

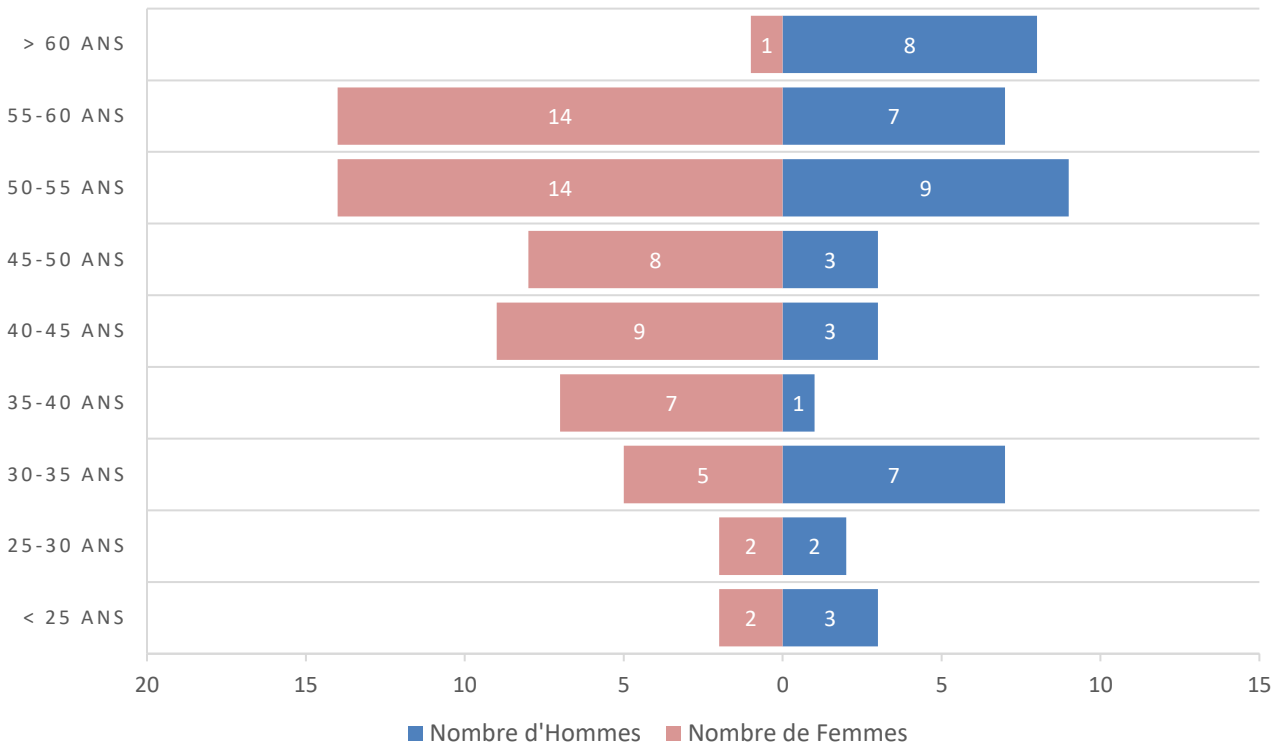
Les charges de personnel se répartissent ainsi :

Administratif	782 511	20,06%
Culture et Sport	209 145	5,36%
Technique	1 020 842	26,17%
Divers (médecine du travail, CNAS...)	42 705	1,09%
Jeunesse	1 590 211	40,77%
Entretien	255 416	6,55%

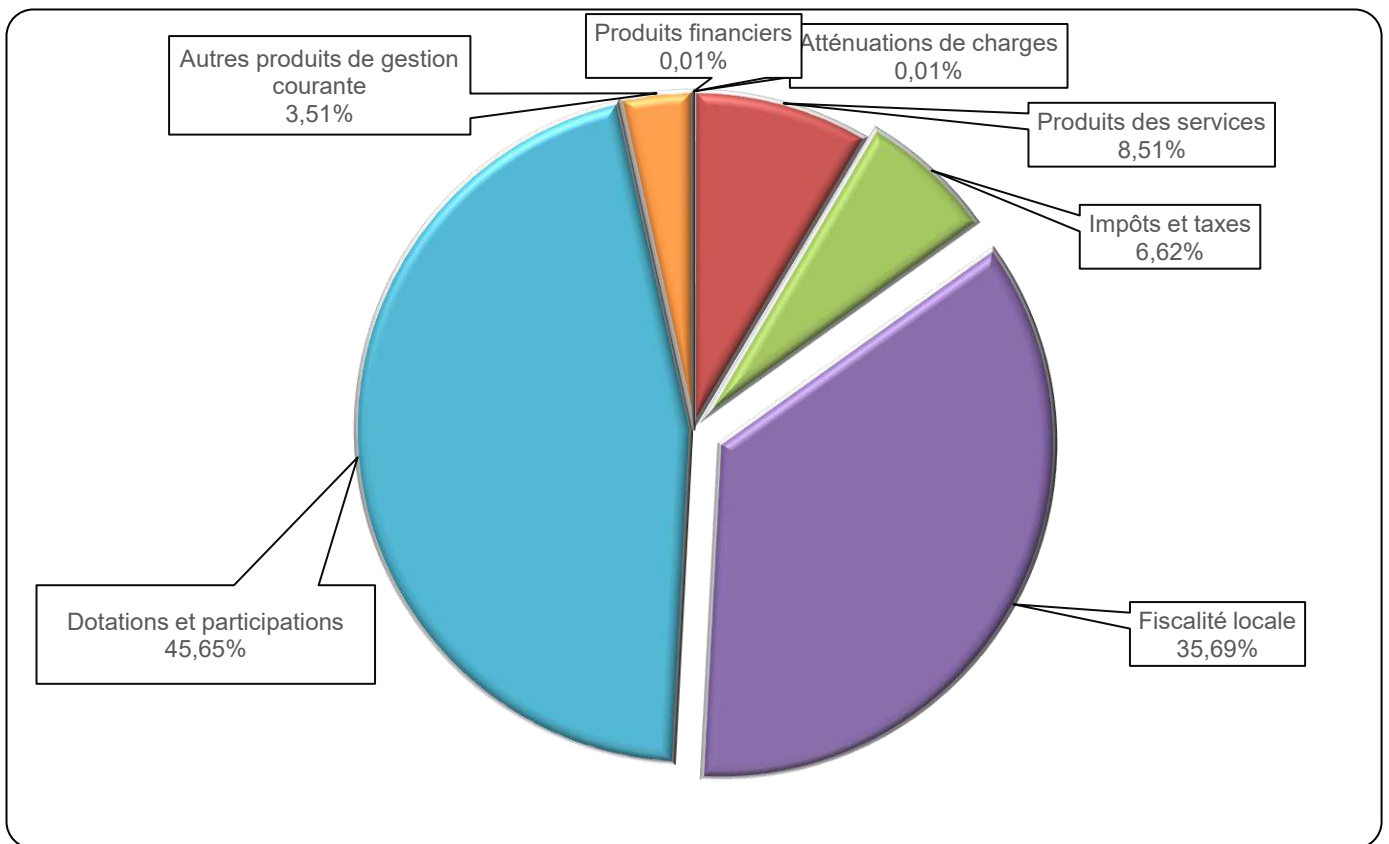
\*à noter que dans la partie jeunesse les charges de personnel liées au personnel de la crèche représentent 479 482 € soit 12.29 % du chapitre 012.



## PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS AU 1ER JANVIER 2026



### 📊 Du côté des **recettes réelles de fonctionnement** :



📊 Variation de nos principales ressources de l'exercice 2025 :

Compte	Libellé	2022	2023	2024	2025
73111	Impôts directs locaux	2 214 406 €	2 447 680 €	2 524 253 €	2 486 250 €
<i>Evolution</i>			10,53%	3,13%	-1,51%
73211	Attribution de Compensation	232 299 €	232 299 €	260 763 €	260 763 €
<i>Evolution</i>			0,00%	12,25%	0,00%
73212	DSC	25 675 €	23 333 €	- €	- €
<i>Evolution</i>			-9,12%	-100,00%	
73221	FNGIR	2 249 €	2 249 €	2 249 €	2 249 €
<i>Evolution</i>			0,00%	0,00%	0,00%
732221	FPIC	130 112 €	122 537 €	119 472 €	114 777 €
<i>Evolution</i>			-5,82%	-2,50%	-3,93%
74111	DGF	895 202 €	890 895 €	886 500 €	882 109 €
<i>Evolution</i>			-0,48%	-0,49%	-0,50%
741121	DSR	293 439 €	312 737 €	340 747 €	348 054 €
<i>Evolution</i>			6,58%	8,96%	2,14%
741123	DSU	681 084 €	697 508 €	727 665 €	754 565 €
<i>Evolution</i>			2,41%	4,32%	3,70%
741127	DNP	141 061 €	142 158 €	137 432 €	135 037 €
<i>Evolution</i>			0,78%	-3,32%	-1,74%
74833	Compensation état TF	616 247 €	661 854 €	687 106 €	681 440 €
<i>Evolution</i>			7,40%	3,82%	-0,82%
<b>TOTAL</b>		<b>5 231 774 €</b>	<b>5 533 250 €</b>	<b>5 686 187 €</b>	<b>5 665 244 €</b>
<i>Evolution</i>			5,76%	2,76%	-0,37%

## II. AUTOFINANCEMENT - ENDETTEMENT

### 1. Formation et évolution de l'Autofinancement

Comme nous l'avons vu ci-dessus, le **Résultat de Fonctionnement** de l'exercice 2025 s'élève à **+ 616 886 €**.

Le résultat cumulé s'établit donc à **+ 1 716 886 €** au 31/12/2025.

#### Le fonctionnement et la capacité d'autofinancement

	2022	2023	2024	2025	Evolution	
					2024 / 2025	2022 / 2025
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>7 155 439</b>	<b>7 194 827</b>	<b>7 351 597</b>	<b>7 421 679</b>	<b>0,95%</b>	<b>3,72%</b>
Ressources fiscales (73 + 731 – 014)	2 796 202	2 988 528	3 093 294	3 078 837	-0,47%	10,11%
Dotations et participations (74)	3 215 664	3 180 334	3 340 522	3 327 075	-0,40%	3,46%
Autres produits (70 + 75 + 77 + 722 – 775 – 776 – 777 – 78)	1 143 573	1 025 965	917 781	1 015 767	10,68%	-11,18%
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>6 228 665</b>	<b>6 299 310</b>	<b>6 403 182</b>	<b>6 538 012</b>	<b>2,11%</b>	<b>4,97%</b>
Charges de personnel (012 – 013)	3 462 551	3 749 116	3 779 964	3 899 871	3,17%	12,63%
Subventions, participations et contingents (65568 + 6558 + 657363 + 65748)	488 134	563 125	569 257	588 506	3,38%	20,56%
Charges financières (65)	90 955	93 300	95 579	86 365	-9,64%	-5,05%
Autres charges (011 + 65 + 67 – subventions, participations et contingents)	2 187 025	1 893 769	1 958 382	1 963 270	0,25%	-10,23%

#### Les produits réels de fonctionnement :

Les produits réels de fonctionnement ont progressé de 0.95 % en 2025 : ressources fiscales (-0.47%), dotations et participations (-0.40 %), « autres produits » (+10.68%).

Les ressources fiscales constituent en 2025, 41 % des recettes de fonctionnement et les dotations et participations constituent 45 % des recettes.

Les ressources fiscales (impôts locaux, fiscalité reversée et autres impôts) représentent une recette de 501 €/hab.

Les dotations et participations reçues génèrent une recette de 542 €/hab.

#### Les charges réelles de fonctionnement :

Sur la période 2024-2025, les charges réelles de fonctionnement ont augmenté de 2.11 % : charges de personnel (+3.17 %), subventions et participations (+3.38 %), charges financières (-9.64 %) et « autres charges » (+0.25%).

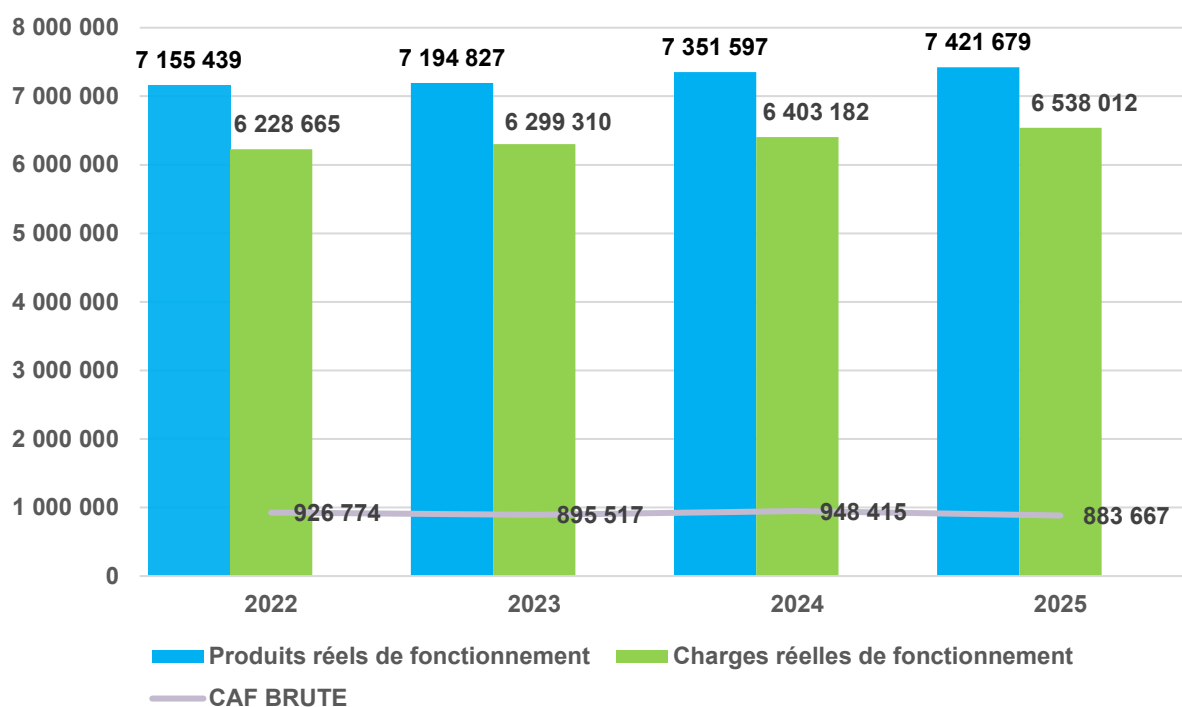
#### L'autofinancement brut et net

##### La capacité d'autofinancement brute

La Capacité d'Autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipements...). Elle est calculée en tenant compte de la différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital

	2022	2023	2024	2025	Evolution	
					2024 / 2025	2022 / 2025
Produits réels de fonctionnement	7 155 439	7 194 827	7 351 597	7 421 679	0,95%	3,72%
Charges réelles de fonctionnement	6 228 665	6 299 310	6 403 182	6 538 012	2,11%	4,97%
<b>CAF BRUTE</b>	<b>926 774</b>	<b>895 517</b>	<b>948 415</b>	<b>883 667</b>	<b>-6,83%</b>	<b>-4,65%</b>

## EVOLUTION DE LA CAF BRUTE



En 2025, la CAF brute a diminué de 6.83 % et s'élève à 883 667 € (-4.65 % par rapport à 2022). La CAF brute représente 144 €/hab.

Le taux de CAF brute 2025 (CAF brute / produits réels de fonctionnement) = 11.91 % (norme attendue : >10 %).

Cela signifie que sur 100 € de produits, la commune a réservé en 2025, 11.91 € pour sa CAF brute.

Quel que soit son niveau, l'objectif premier de la CAF brute est de couvrir à minima le remboursement en capital de la dette. Toute dégradation de la CAF brute et nette compromet l'équilibre budgétaire et la soutenabilité de la politique d'investissement.

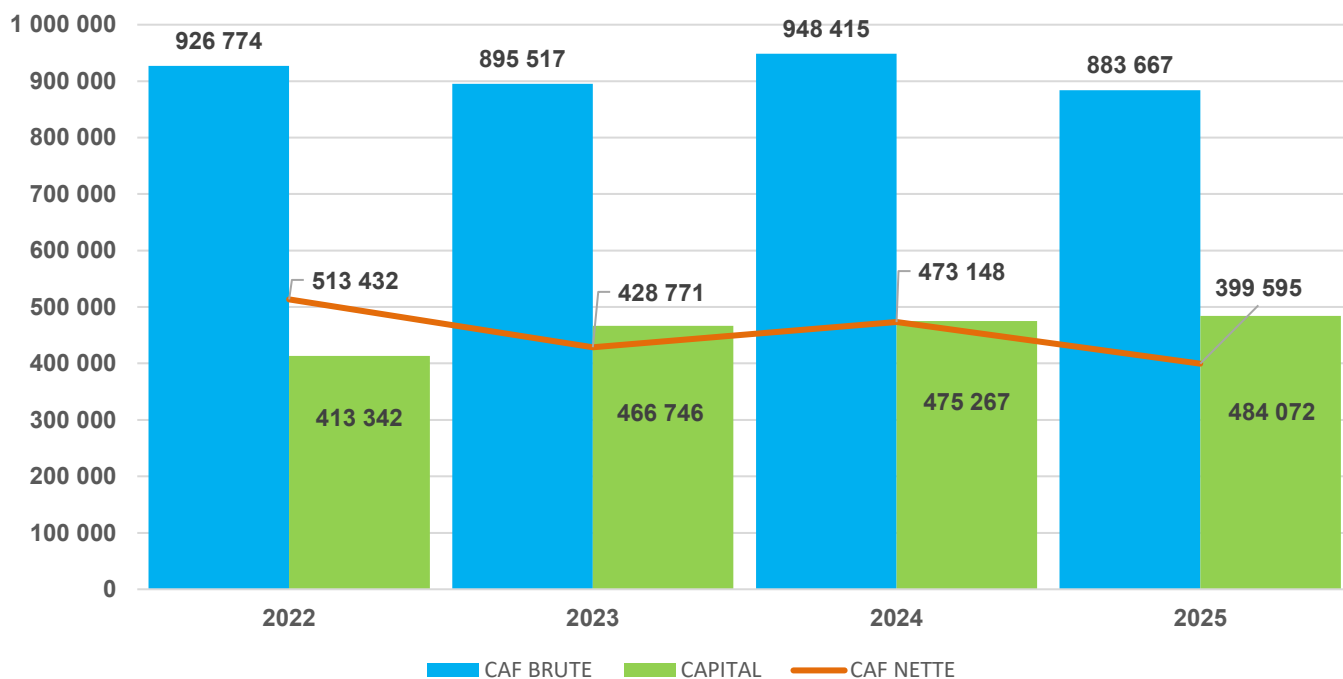
Au cas présent, la CAF brute dégagée par la section de fonctionnement en 2025 a permis de jouer son rôle et une fois remboursée la dette, la commune a dégagé une CAF nette positive 399 595 €. Elle représente 65 €/hab.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

### **La capacité d'autofinancement nette**

La Capacité d'Autofinancement nette (CAF nette) illustre l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est l'une des composantes du financement disponible.

## EVOLUTION DE LA CAF NETTE



### **2. Situation de la dette**

Quatorze emprunts sont actuellement en cours,

La dette de la commune s'élève à **3 672 017.06 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Si la commune ne réalise pas de nouveaux emprunts, cette dette s'éteindra en 2043.

Année	Capital de départ	Nouvel emprunt	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	4 156 087,69		379 598,20	65 370,41	444 968,61	3 672 017,06
2026	3 672 017,06		303 039,06	57 925,28	360 964,34	3 292 418,86
2027	3 292 418,86		306 054,08	52 313,01	358 367,09	2 989 379,80
2028	2 989 379,80		307 702,99	46 616,85	354 319,84	2 683 325,72
2029	2 683 325,72		256 539,14	41 096,97	297 636,11	2 375 622,73
2030	2 375 622,73		232 281,78	36 443,63	268 725,41	2 119 083,59
2031	2 119 083,59		235 585,22	31 814,27	267 399,49	1 886 801,81
2032	1 886 801,81		228 986,99	27 145,82	256 132,81	1 651 216,59
2033	1 651 216,59		232 491,46	22 473,63	254 965,09	1 422 229,60
2034	1 422 229,60		206 388,22	17 694,55	224 082,77	1 189 738,14
2035	1 189 738,14		190 601,39	14 396,66	204 998,05	983 349,92
2036	983 349,92		182 762,24	11 490,35	194 252,59	792 748,53
2037	792 748,53		135 350,47	8 965,35	144 315,82	609 986,29
2038	609 986,29		122 885,99	7 152,07	130 038,06	474 635,82
2039	474 635,82		123 937,68	5 461,80	129 399,48	351 749,83
2040	351 749,83		124 999,70	3 761,20	128 760,90	227 812,15
2041	227 812,15		70 883,41	2 117,90	73 001,31	102 812,45
2042	102 812,45		15 964,57	1 277,16	17 241,73	31 929,04
2043	31 929,04		15 964,47	638,58	16 603,05	15 964,47

Vous trouverez ci-après un tableau de la structure de la dette par organisme :

12 emprunts ont un taux fixe

2 emprunts avec un taux variable

N° emprunt	Objet de l'emprunt	Année début	Taux	Capital initial	Capital restant
	Organisme prêteur	Durée	Différé	Total intérêts	Intérêts restants
12	Contrat 0220570	2005	5,36%	450 000,00	207 857,81
	Caisse Française de Financement Local	30 ans	0	449 744,19	59 569,65
60	Contrat MON275954EUR	2012	2,54%	288 846,00	22 853,28
	Caisse Française de financement Local	15 ans	0	60 007,21	364,20
61	Contrat 8055108	2012	4,92%	500 000,00	45 907,89
	Caisse d'Epargne	15 ans	0	209 924,20	1 420,39
100	Contrat 50201	2015	2,25%	376 254,00	179 168,54
	Caisse des Dépôts	21 ans	0	105 628,62	11 466,78
102	Contrat 4403362	2015	1,82%	1 000 000,00	283 333,19
	Caisse d'Epargne	15 ans	0	138 876,11	11 602,50
101	Contrat 5059362	2015	2,25%	478 937,00	303 326,73
	Caisse des Dépôts	30 ans	0	217 796,55	121 330,66
104	Contrat 104	2016	1,71%	200 000,00	110 000,00
	Caisse d'Epargne	20 ans	0	34 627,60	11 180,68
103	Contrat 4778000	2017	1,60%	100 000,00	10 732,29
	Caisse d'Epargne	10 ans	0	8 674,09	128,96
10000566604	Contrat 10000566604	2018	1,58%	150 000,00	70 000,00
	Crédit Agricole	15 ans	0	18 071,40	4 009,32
5199247	Contrat 5199247	2018	1,83%	749 000,00	481 520,60
	Caisse des Dépôts	20 ans	0	146 048,00	55 508,20
10000911678	Contrat 10000911678	2018	1,97%	300 000,00	204 589,53
	Crédit Agricole	20 ans	0	63 699,65	27 269,16
MON526371EUR	Contrat MON526371EUR	2019	1,00%	58 000,00	21 750,00
	Banque Postale	10 ans	0	3 011,26	435,04
MON534618EUR	Contrat MON534618EUR	2020	0,63%	105 000,00	53 326,20
	Banque Postale	10 ans	0	3 424,80	889,20
MON540381EUR	Contrat MON540381EUR	2022	0,98%	2 000 000,00	1 677 651,00
	Banque Postale	20 ans	0	204 840,00	141 342,00

## **Ratio de désendettement :**

La capacité de désendettement est de 4.16 années de CAF en 2025. Ce ratio est un indicateur de solvabilité. Il répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser l'intégralité de son encours de dette, supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (CAF). Le seuil régulièrement retenu en dessous duquel le niveau d'endettement peut être considéré comme maîtrisé se situe à 6 années de CAF max.

Ce ratio dépend également fortement du niveau des produits réels de fonctionnement et de la CAF brute.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Ratio</b>	8,8 ans	5,7 ans	3 ans	3,5 ans	2,3 ans	6,1 ans	5,5 ans	5,17 ans	4,36 ans	4,16 ans

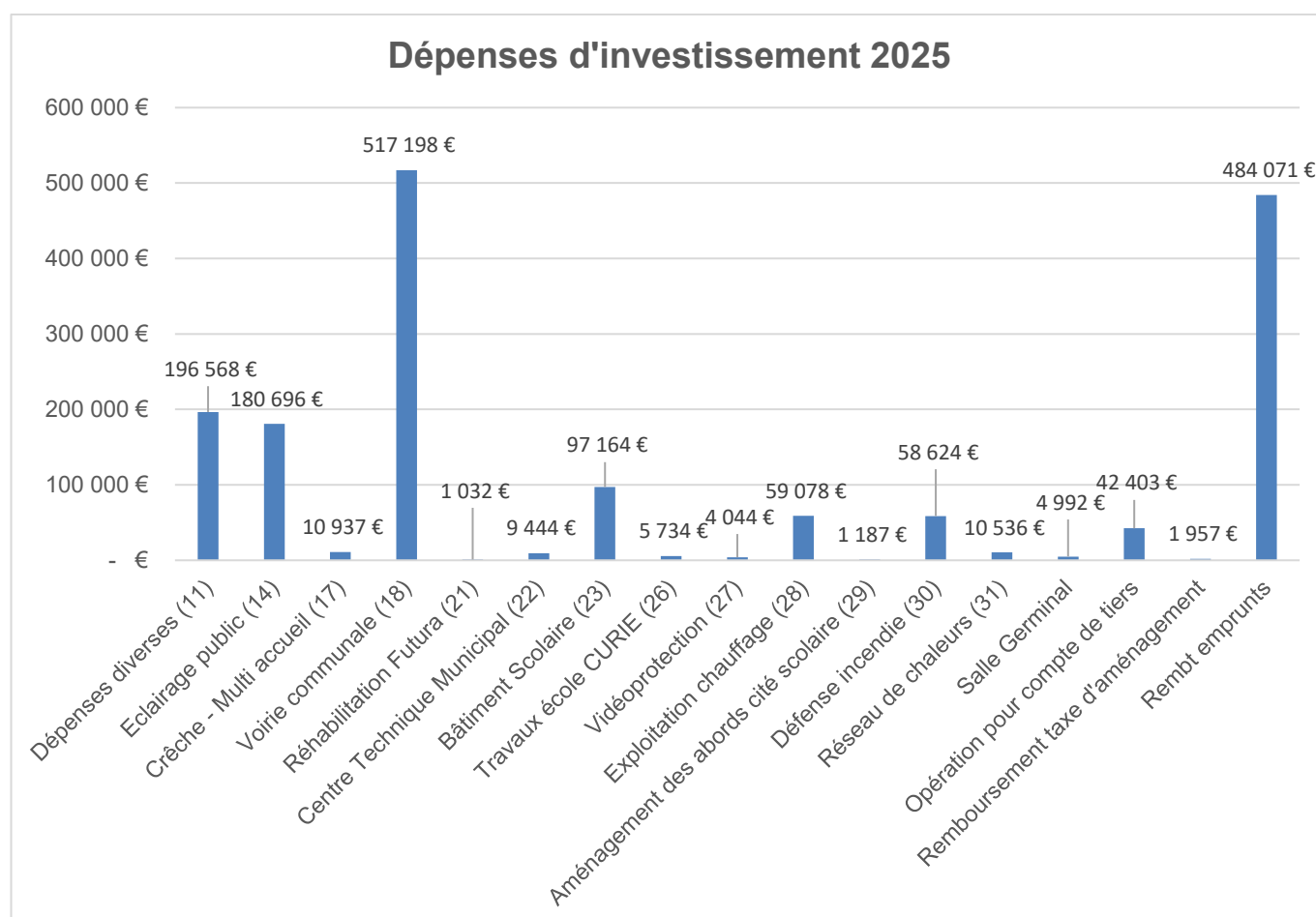
### III. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

#### 1. Résultats 2025 et les Restes à Réaliser

Le Résultat d'Investissement 2025 atteint – 347 877 €, en hausse 47 827 € soit 15.94 %

	Dépenses	Recettes
Report 2024 (1)		430 550,81 €
Exécution 2025 (2)	1 871 813,30 €	1 523 936,43 €
Solde au 31/12/25 (3 = 1+2)		82 673,94 €
Reste à réaliser (4)	682 131,81 €	452 659,67 €
SOLDE CUMULE (=3+4)	146 798,20 €	

#### Détail des dépenses et recettes



L'opération 11 « divers », a enregistré les dépenses suivantes :

- Frais d'études pour 781 €
- Achat de terrain rue Emile Basly pour 26 100 €
- Achat de clôture de chantier pour 1 053 €
- Achat de matériel électrique pour l'éclairage du bureau d'accueil pour 1 900 €
- Fourniture et pose de films miroirs (écoles CHOPIN et FRANK) pour 4 082 €
- Remplacement de la toiture au-dessus du bar de la salle des fêtes (solde) pour 16 066 €
- La mise en conformité du local de stockage (salle du Parc) pour 9 095 €
- Fourniture et pose d'une porte (Gendarmerie) pour 3 885 €

- La remise en état du réseau téléphonique de la Mairie pour 8 368 €
- Le remplacement des menuiseries extérieures de la salle des fêtes pour 20 466 €
- La reprise de poteaux d'incendie rues Lavoisier, de la Gare et Blanc Mont pour 9 087 €
- Achat de 5 sableuses pour 2 400 €
- La fourniture et pose de 5 barrières devant le Petit Fruitier pour 2 100 €
- Achat de matériel pour les services techniques pour un montant total de : 5 635 €
- Achat d'une benne fermée pour 8 904 €
- La réalisation d'une fresque sur la façade de la Mairie pour 3 998 €
- Le remplacement du moteur sur le véhicule MASTER pour 16 377 €
- Achat de 20 ordinateurs portables pour les écoles pour 4 653 €
- Achat de matériel informatique pour le service jeunesse et la mairie pour un montant total de 7 339 €
- Achat de mobilier scolaire pour l'école PRIN pour 12 297 €
- Achat de mobilier pour la bibliothèque pour 2 189 €
- Achat de tables pour la salle des fêtes et Kempa pour 1 558 €
- Achat d'un téléphone portable pour le service jeunesse pour 319 €
- Achat de cylindres électroniques pour les salles des sports pour 8 420 €
- Achat de 2 armoires froide (salles des fêtes et Kempa) pour 5 804 €
- Fourniture et pose d'un insert bois aux étangs pour 7 451 €
- Achat d'une enceinte amplifiée pour le service jeunesse pour 450 €
- Achat de tatamis pour la salle du Parc pour 4 388 €
- Achat d'une sono portable pour les festivités pour 255 €
- Achat d'un drone pour 779 €
- Achat d'un instrument de musique pour 369 €

L'opération 14 « éclairage public » :

- Continuité du programme SEVE pour un montant de 44 850 €
- Travaux d'enfouissement des réseaux rues Ferry et Rolland pour 135 846 €

L'opération 17 « Crèche – Multi accueil – PEJ » :

- Création d'un faux plafond (crèche les MARMOTS) pour 5 504 €
- Fourniture et pose de films miroirs (crèche les MARMOTS) pour 722 €
- Achat d'un adoucisseur pour le PEJ pour 1 455 €
- Achat matériel informatique et téléphone portable (crèche les MARMOTS) pour 1 468 €
- Achat mobilier de bureau (crèche les MARMOTS) pour 1 788 €

L'opération 18 « voirie communale » :

- Honoraires maîtrise d'œuvre requalification rue Ferry pour 50 518 €
- Frais d'insertion appel d'offre pour 1 728 €
- Fourniture et pose de gabions parking 24 bis rue Jean Jaurès pour 2 915 €
- Achat de panneaux de signalisation pour 5 352 €
- Achat de 15 corbeilles pour les quais de bus pour 3 568 €
- Travaux requalification rue Ferry pour 397 614 €
- Création d'adoucisseurs rues Jean Jaurès et Lamendin pour 7 533 €
- Création d'un parking rue Emile Zola pour 47 970 €

L'opération 21 « réhabilitation complexe Futura » correspond à une mission de contrôle technique des travaux d'aménagement du local de stockage pour un montant de 1 032 €

L'opération 22 « Centre Technique Municipal », couverture et achat d'un rideau métallique pour le local asphalte pour un montant total de 9 444 €

L'opération 23 « réhabilitation bâtiments scolaires », solde construction d'un préau à l'école VALLES pour 80 158 €, solde travaux de revêtement de sol à l'école FRANK pour 4 078 €, remplacement de l'alarme intrusion et de la porte d'entrée de l'école FRANK pour 11 116 € et achat de bancs pour les écoles PRIN, ELUARD et VALLES pour 1 812 €

L'opération 26 « travaux école CURIE » pour un montant global de 5 734 €

L'opération 27 « vidéoprotection » concerne la fourniture et pose d'une climatisation pour 4 044 €

L'opération 28 « exploitation chauffage » pour un montant de 59 078 €

L'opération 29 « aménagements des abords de la cité scolaire » pour un montant de 1 187 €

L'opération 30 « défense incendie » pour un montant de 58 624 €

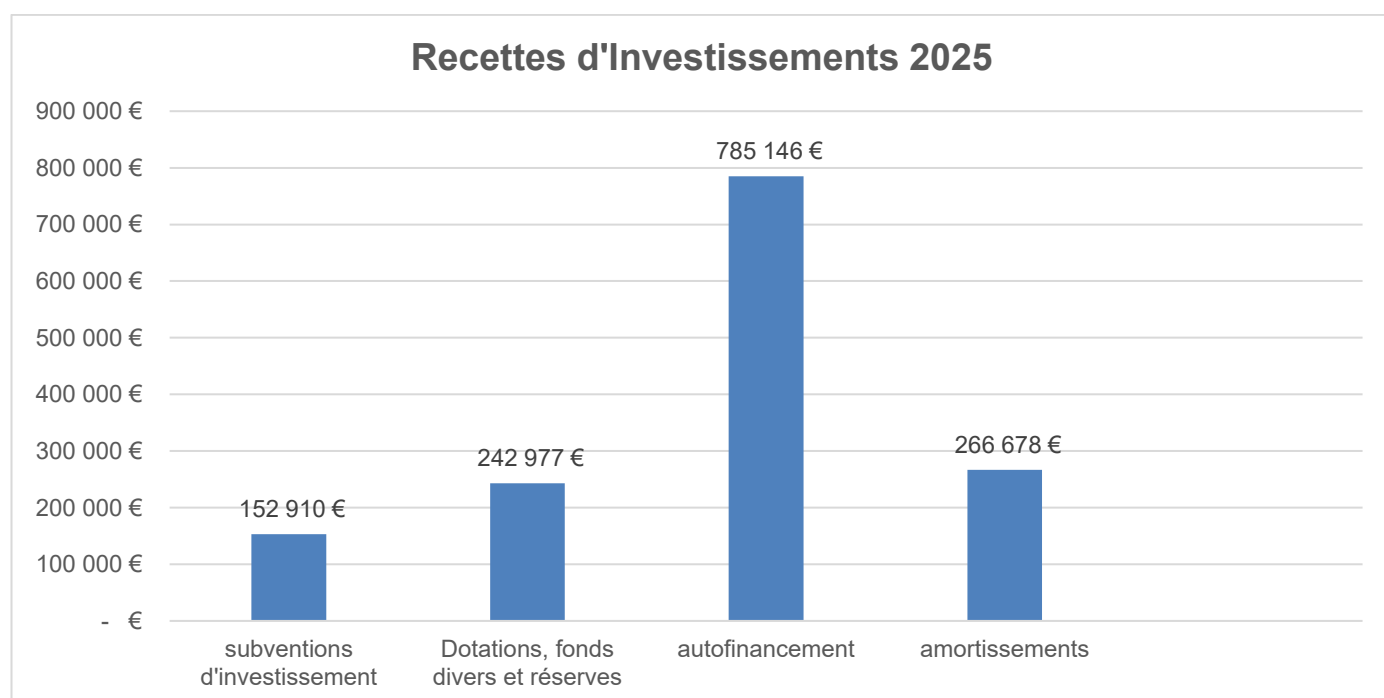
L'opération 31 « réseau de chaleurs » pour un montant de 10 536 €

L'opération 34 « salle Germinal » concerne l'étude géotechnique pour 4 128 € et les frais d'insertion pour l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre pour 864 €

L'opération pour compte de tiers concerne :

- Le diagnostic amiante ainsi que les travaux de démolition de l'immeuble sis 64bis rue Emie Zola pour 24 679 €
- Les honoraires de l'expertise de l'immeuble sis 118 rue Victor Hugo pour 1 357 €
- Les travaux d'enfouissement des réseaux pour la part FDE 62 (Rue Jules Ferry) pour 16 367 €

Le remboursement de la taxe d'aménagement correspond à un trop perçu sur l'exercice 2023 pour un montant de 1 957 €



La commune a perçu 152 910 € de subventions en 2025, pour les projets suivants :

- Solde subvention DSIL travaux école CURIE : 13 020 €
- Solde subvention ADEME pour l'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur : 15 676 €
- Solde subvention AGENCE DE L'EAU pour l'installation de cuves de récupération d'eaux pluviales : 18 762 €
- Versement avance subvention DETR pour les travaux de mise aux normes de la protection incendie : 28 569 €
- Solde subvention DSIL pour la construction d'un préau à l'école VALLES : 11 257 €
- Versement subvention DDETS pour la Bibliothèque : 2 500 €
- Versement subvention MSA pour le projet AVIP à la crèche les MARMOTS : 2 364 €
- Solde subvention FDE pour le changement des chaudières : 36 962 €
- Solde subvention FDE pour l'éclairage public (SEVE 2024) : 23 800 €

Les recettes affectées en « dotations, fonds divers et réserves » regroupent notamment le FCTVA (236 136 €) et la Taxe d'aménagement (6 841 €).

Les Restes à réaliser, qui s'élèvent à 682 131.81 € en dépenses et 452 659.67 € en recettes sont détaillés ci-dessous :

<b>Opération / Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Dépenses reportées</b>	<b>Recettes reportées</b>
Chapitre 13	Subvention d'investissement		380 168,00
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	21 375,73	
Chapitre 204	Subventions d'équipement versées	47 422,41	
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	344 726,16	
Chapitre 23	Immobilisations en cours	213 840,39	
Chapitre 454	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers	54 767,12	72 491,67
<b>TOTAL</b>		<b>682 131,81</b>	<b>452 659,67</b>

## IV. BILAN DES MARCHES CONCLUS EN 2025

La Ville d'Hersin Coupigny a procédé pour l'année 2025 à différentes acquisitions. Ces dernières respectent les règles de la commande publique ainsi que les procédures internes. Cette volonté légaliste permet en toute transparence, de sélectionner les différents opérateurs économiques pour la commune. La notion de « mieux disant » ayant au fil du temps supplanté le « moins disant », les achats se font en croisant la tarification et les aspects qualitatifs d'un produit, d'une prestation. Cette philosophie a été le fil conducteur, décliné par l'historique des achats, pour l'année 2025, présenté plus loin dans ce document.

### 1) Le principe de base : respect du Code de la Commande Publique

Les marchés inférieurs à 40 000 euros hors taxe (HT) sont dispensés de tout formalisme (100 000 euros hors taxe pour les marchés de travaux et achats innovants, 90 000 euros HT pour les fournitures de livres non scolaires). Le marché peut donc être passé sans publicité et sans mise en concurrence. L'acheteur doit néanmoins choisir une offre pertinente, faire une bonne utilisation des deniers publics et de ne pas contracter systématiquement avec un même fournisseur. La procédure dématérialisée (par voie électronique) est obligatoire pour ce type de marché. La valeur du marché est inférieure aux seuils européens de la procédure ainsi que pour certaines thématiques (services sociaux, par exemple), public doit respecter une procédure adaptée (ou Mapa). La publicité est dans obligatoire à partir d'une valeur de 90 000 euros HT. Lorsque la valeur du marché est égale ou supérieure aux seuils européens, la procédure formalisée doit s'appliquer. Le seuil pour les marchés de travaux et de concessions est de 5 382 000 euros HT (5 538 000 euros à partir du 1er janvier 2024). Trois procédures sont prévues : appel d'offres, procédure concurrentielle (avec négociation ou avec mise en concurrence préalable) et dialogue compétitif. Ces seuils sont révisés tous les deux ans afin de corriger toute évolution monétaire entre les États signataires de l'accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).



Lorsque la formalisée, l'acheteur ce cas marché est

### 2) Adhésion aux Groupements de commandes

#### a. La Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane

Les instances de gouvernance de la CABBALR ont décidé par délibération en date du 03 décembre 2024 de créer une centrale d'achat intercommunale. Cette décision s'inscrit en cohérence avec le schéma de mutualisation des services afin de permettre aux communes de profiter des mises en concurrence effectuées par l'agglomération, dans le cadre de la recherche de l'optimisation des coûts. Les contours de la délibération définissent que dans un premier temps, les marchés proposés devraient être ceux de la CABBALR et qu'ensuite les communes pourront être force de proposition.

Pour permettre ce type d'achat, la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane s'est appuyée sur l'[Article L2113-6](#) du Code de la Commande Publique qui indique que « Des groupements de commandes peuvent être constitués entre des acheteurs afin de passer conjointement un ou plusieurs marchés. Un groupement de commandes peut également être constitué, aux mêmes fins, entre un ou plusieurs acheteurs et une ou plusieurs personnes morales de droit privé qui ne sont pas des acheteurs, à condition que chacun des membres du groupement applique, pour les achats réalisés dans le cadre du groupement, les règles prévues par la présente partie ».

La ville d'Hersin Coupigny s'est associée à cette démarche par voie de délibération lors du Conseil Municipal du 10 avril 2025.

#### b. SIVOM de la Communauté du Béthunois

Le SIVOM de la Communauté du Béthunois apparaît être également un partenaire qui permet des acquisitions, associées à d'autres collectivités. Le projet d'installation de **caméras de vidéosurveillance** sur le territoire s'est fait, sur la partie achat, en lien avec les services de cette structure intercommunale. La Ville d'Hersin Coupigny a ainsi pu profiter de la mise en concurrence initiée par le SIVOM et des tarifs négociés à cette occasion.

### c. La Fédération Départementale de l'Énergie 62

Dans le domaine de l'énergie et plus particulièrement du Gaz et de l'électricité, la commune a fait le choix pour les mêmes raisons économiques et juridiques observées avec le SIVOM de la Communauté du Béthunois, de s'associer les services de la Fédération Départementale de l'Énergie (FDE62). Cet organisme regroupe près de 900 communes et intercommunalité, elle est la deuxième plus importante fédération de France. Les marchés proposés par cet organisme ont permis de définir des prestataires pour les besoins suivants :



- Fournitures de gaz ;
- Fourniture d'électricité inférieure à 36kva ;
- Fourniture d'électricité supérieure à 36kva.

#### 3) Recours aux services d'une centrale d'achat

La Ville d'Hersin Coupigny a souhaité étoffer son de fournisseurs en usant des services proposés par centrales d'achats. En effet, ces structures autorisent collectivités à recourir, quel que soit le montant du besoin, à leur portefeuille d'opérateurs économiques, dégagé de tout formalisme. Ainsi, les thématiques d'achats figurant ci-dessous, ont été utilisées durant l'année écoulée :

- Fournitures techniques (quincaillerie, électricité, plomberie, peinture etc. ...) ;
- Produits d'entretien ;
- Outillage ;
- Signalisation ;
- Sel de déneigement ;
- Consommables et matériels divers

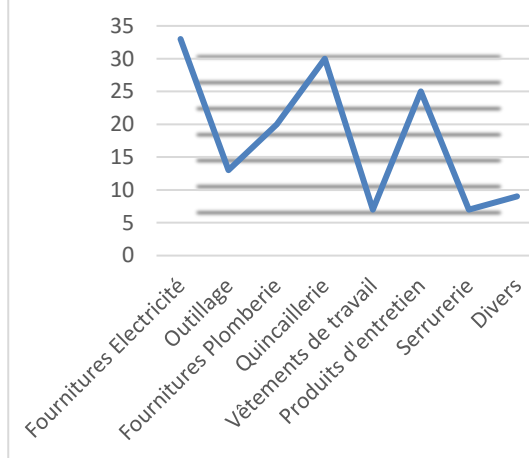
Cette technique d'achat, respectueuse du Code de la Commande Publique qui fixe les conditions de recours à ces organismes, permet aux acheteurs publics d'être considérés comme ayant respecté leurs obligations en matière de publicité et de mise en concurrence. Ainsi, en usant de cette technique d'achat, la ville d'Hersin Coupigny respecte l'[Article L2113-4](#) du Code de la Commande Publique qui stipule que « L'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées ».



En forme des mises en concurrence, respectueuse d'un cadre légal relevant des dispositions du Code de la Commande Publique. Pour l'année 2025 et après recensement des besoins, la ville d'Hersin Coupigny a formalisé :

- 10 Marchés à Procédures Adaptées, ;
- 12 lettres de consultation ou consultation sous la forme de 3 devis.

Nombre d'engagements à la Centrale d'achats



panel  
les  
les

Pour l'année 2024, la Ville d'Hersin Coupigny a essentiellement utilisé des services proposés par la centrale d'achat « Cap Territoires » qui se présente sous la forme d'une association à but non-lucratif, créée en 2009, par le Conseil Départemental de l'Oise.

#### a. Typologie et recensement des procédures

L'obligation de la commune est de veiller à une mise en concurrence, respectueuse d'un cadre légal relevant des dispositions du Code de la Commande Publique. Pour l'année 2025 et après recensement des besoins, la ville d'Hersin Coupigny a formalisé :

## b. La lettre de consultation

Lorsqu'une dépense se situe sous le seuil des 40 000 € HT pour les fournitures et services et 100 000 pour les travaux (jusqu'au 31/12/2025), le pouvoir adjudicateur n'est plus soumis aux obligations réglementaires du Code de la Commande Publique. Cependant, dans le cadre d'une procédure interne à la Commune d'Hersin Coupigny et afin d'assurer une transparence dans les choix des prestataires, il a été défini que sous ce seuil, une lettre de consultation serait rédigée et diffusée. Elle prend la forme d'un document unique



à destination de candidats potentiels, identifiant : la nature du besoin, la quantité, le planning prévisionnel .... L'acheteur est libre dans le choix des sociétés qu'il contacte mais indique en amont les critères de jugement qu'il entend appliquer pour justifier du choix du titulaire.

## c. Mise en concurrence sous la forme de 3 devis

Ce principe de mise en concurrence a été établi dans la même logique que la lettre de consultation. Pour les dépenses de faibles montants, les agents en charge de la recherche de prix, se doivent

avant tout engagement comptable de présenter une mise en concurrence. La définition du besoin est clairement transmise aux opérateurs économiques potentiels et le choix se fait sur une observation des devis réceptionnés.

## 4) Liste des marchés conclus pour l'année 2025

	Début du contrat ou date de notification	Fin du contrat ou réception	Montant annuel HT	Forme du contrat	Nom du titulaire
Distributeur Automatique de Billets	09/01/2025	09/01/2029	650,00 €	Contrat	Brink's Process Outsourcing et Brink's Payment Services
Entretien des espaces verts	17/03/2025	17/03/2027	98 686,72 €	MAPA	ESAT d'Hersin Coupigny et ESAT de la Gohelle
Maintenance du panneau d'informations rue Rémi	12/06/2025	12/06/2026	1 479,12 €	Contrat	Centaure Systems
Maintenance des aires de jeux	24/03/2025	24/03/2029	2 375,00 €	MAPA	Récré Action
Maîtrise d'œuvre pour les travaux de requalification de la rue Jules Ferry, du rond-point Lavoisier et de la cour de l'école de musique	24/03/2025	19/12/2025 (en fonction du planning de réalisation des travaux)	38 400,00 €	Contrat	Agence Odile Guerrier
Transport de personnes	01/05/2025	01/05/2028	48 345,20 €	MAPA	Lebas Laridan
Organisation des feux d'artifice du 14 juillet	05/05/2025	14/07/2025	6 250,00 €	Contrat	Wagon
Festi Musik	05/05/2025	05/05/2025	1 750,00 €	Contrat	LAURENT Yohann
Location et Maintenance des défibrillateurs	23/05/2025	23/05/2029	3 105,00 €	MAPA	FND Cardio Course

Vérifications périodiques et réglementaires des installations	01/07/2025	01/07/2029	2 874,00 €	MAPA	APAVE
Travaux d'enfouissement des réseaux rues Jules Ferry et Romain Rolland	28/07/2025	28/09/2025	133 208.40 €	MAPA	Verrier Energie
Gardiennage des manifestations sur le territoire de la Ville d'Hersin-Coupigny	01/09/2025	01/09/2029	1 074,20 €	MAPA	NYX Sécurité Privée
Marché requalification de la rue Ferry, du rondpoint Lavoisier et de l'école Triolet : lot 1 Voirie et assainissement	01/10/2025	31/12/2025	265 000.00 €	MAPA	STPS
Marché requalification de la rue Ferry, du rondpoint Lavoisier et de l'école Triolet : lot 2 Aménagement paysager	01/10/2025	01/04/2026	199 688.11 €	MAPA	IDVERDE
Spectacle du 14 juillet 2026	09/10/2025	14/07/2026	18 900.00 €	Contrat	Friends Cie
Contrat d'assurance Protection Fonctionnelle	01/01/2026	31/12/2029	435,00 €	Contrat	SMACL
Festivité du 20 décembre 2025 « Descente du Père Noël	30/10/2025	20/12/2025	1 338.75 € HT	Contrat	Dolmen-SAS Maître-Nageur
Feux d'artifice du 20 décembre 2025	30/10/2025	20/12/2025	2 916.67 €	Contrat	Wagnon
Prestations d'éclairage et de sonorisation des festivités du 20 décembre 2025	30/10/2025	20/12/2025	2 460.00 €	Contrat	RedStudio
Etude Géotechnique Parc Germinal	05/11/2025	22/12/2025	4 940.00 €	Contrat	Verbeke
Organisation des Classes découvertes 2026	14/11/2025	05/05/2026	736.00 € HT/Elève	Contrat	Mer et montagne
Nettoyage des bâtiments administratifs	01/01/2026	31/12/2030	66 475,68 €	MAPA	Need Nord

- Les procédures de type « contrat » relèvent de mise en concurrence sous forme de lettre de consultation ou de 3 devis

## V. PROJECTION 2026

### L'élaboration du budget primitif 2026 devra intégrer :

- L'augmentation du coût du repas de la restauration :
  - ✓ Le Département augmente de 2.08 % pour les élèves, 1.82 % pour les accompagnateurs et 7.07 % pour les agents
  - ✓ Le SIVOM du Béthunois augmente de 2.80 % pour la crèche et de 2.58 % pour les autres catégories de repas
- Evolution du marché électricité :

### Puissance supérieure à 36 KVA

		2025 (c€/KWh)	2026 (c€/KWh)	Variation
Prix liés à l'électron	HP	11,556	13,361	15,62%
	HC	8,407	9,784	16,38%
Prix liés au mécanisme de capacité	HP	0,397	0,226	-43,07%
	HC	-0,06	0.018	130.00 %
CEE		0,755	0,961	27,28%

Une analyse moyenne des consommations pour la totalité des sites fait apparaître une augmentation d'environ 2 500 €

### Puissance inférieure à 36 KVA

		2025 (c€/KWh)	2026 (c€/KWh)	Variation
Prix liés à l'électron	HP	11,442	11,854	3,60%
	HC		8,581	
Prix liés au mécanisme de capacité		0,284	0,149	-47,68%
CEE		0,754	1,090	44,59%

Si l'on tient compte pour l'ensemble des bâtiments des différentes consommations, une augmentation approchant 1 500 € est prévue.

### Eclairage public

		2025 (c€/KWh)	2026 (c€/KWh)	Variation
Prix liés à l'électron (c€/KWh)		-0,803	9,312	1259,65%
Prix liés au mécanisme de capacité (c€/KWh)		-0,029	0,032	210,34%
CEE (c€/KWh)		0,754	1,09	44,56%

Le prévisionnel pour l'éclairage public fait apparaître une hausse significative de 20 000 € qui s'explique par le prix lié à l'électron

– Evolution du marché gaz :

	2025 (€/MWh)	2026 (€/MWh)	Variation
Prix de la molécule	67,34	41,74	-38,02%
CEE standard	4,90	8,87	81,13%
CEE précarité	3,24	3,25	0,37%

Toujours sur la base d'une analyse moyenne des consommations pour tous les sites, le gaz en revanche devrait connaître à consommation constante une baisse de 5 000 €

#### Evolution de la masse salariale :

✓ Volonté de continuer la maîtrise de l'évolution de la masse salariale en 2026 tout en ayant pour objectif de ne pas dégrader le service rendu aux administrés ;

✓ Pas de projet de restructuration de service

La hausse de 12 points sur 4 ans des cotisations retraite CNRACL, pour 2026, le montant estimé est de l'ordre de 52 000 €.

✓ Avancement aux grades supérieurs pour les agents méritants

✓ Recrutement d'agents saisonniers

✓ Recrutement d'agents dans le cadre des accueils de loisirs

✓ L'évolution des effectifs pour 2026 :

Hors animateurs et contractuels,

En 2025 : Un départ en retraite pour invalidité

Un décès

Une mise en disponibilité

Une mutation

Un recrutement par voie de mutation (catégorie B)

Un recrutement par voie de mutation (catégorie C)

Chapitre	Compte	Liquidé 2025	Prévision 2026	Evolution
012	Charges de personnel et frais assimilés	3 900 830	4 084 500	4,71%

## 1. Propositions du Plan Pluriannuel d'Investissement 2026

Libellé	Total	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Autres- Divers investissements</b>	3 600 000	600 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000
<b>Modernisation informatique / NTIC</b>	100 000	100 000						
<b>P3 (chauffage)</b>	297 000	42 000	45 000	48 000	51 000	54 000	57 000	
<b>Reste à Réaliser</b>	682 132	682 132						
<b>Réfection des voiries</b>	1 850 000	250 000	350 000	250 000	250 000	250 000	250 000	250 000
<b>Réhabilitation de la salle Vivre</b>	1 000 000				500 000	500 000		
<b>Salle Germinal</b>	2 080 000	832 000	1 248 000					
<b>Sports / Jeunesse</b>	160 000	160 000						
<b>Total dépenses programme</b>	9 769 132	2 766 132	2 043 000	798 000	1 301 000	1 304 000	807 000	750 000
<b>Total recettes programme</b>	2 857 158	640 160	891 256	335 134	130 904	363 416	213 908	282 380
<b>Coût annuel</b>	6 911 974	2 125 972	1 151 744	462 866	1 170 096	940 584	593 092	467 620

## 2. LES MASSES FINANCIERES INDUITES PAR CE SCENARIO

*(extraction brute des données chiffrées du logiciel Finances Actives)*

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 du 18 décembre 2023 a ajouté une nouvelle information : l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement. Ainsi, dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente son objectif concernant l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement.

Le présent scénario intègre notamment :

Le maintien de la fiscalité à taux constant

La continuité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement (générales et du personnel)

Une légère baisse de la redevance SITA (du fait de la baisse constante du tonnage enfoui sur site)

La hausse de 3 points relative au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales.

### - Les masses budgétaires

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
<b>Recettes de fonctionnement</b>	7 221 823	7 112 384	7 189 781	7 282 834	7 375 816	7 416 806	7 458 698
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	6 761 303	7 056 669	7 219 016	7 364 527	7 594 094	7 747 094	7 904 159
<i>dont intérêts de la dette</i>	63 935	176 447	168 652	160 687	232 809	224 280	215 620
<b>Recettes d'investissement</b>	3 688 160	897 256	341 134	2 136 904	369 416	219 908	288 380
<i>dont emprunts souscrits</i>	3 000 000	0	0	2 000 000	0	0	0
<b>Dépenses d'investissement</b>	3 145 730	2 399 529	1 159 684	1 666 558	1 656 369	1 138 944	1 089 234
<i>dont capital de la dette</i>	379 598	356 529	361 684	365 558	352 369	331 944	339 234
<i>dont P.P.I</i>	2 766 132	2 043 000	798 000	1 301 000	1 304 000	807 000	750 000

- **Soldes financiers**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Epargne de gestion	354 455	232 162	139 418	78 994	14 531	-106 009	-229 841
Epargne brute	290 520	55 715	-29 235	-81 693	-218 278	-330 288	-445 461
Epargne nette	-89 078	-300 814	-390 919	-447 251	-570 647	-662 232	-784 696

- **Fonds de roulement et résultat prévisionnel**

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Fonds de roulement en début d'exercice	1 799 560	2 802 510	1 355 952	508 167	896 820	-608 410	-1 857 735
Résultat de l'exercice	1 002 950	-1 446 558	-847 785	388 653	-1 505 230	-1 249 325	-1 246 316
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 802 510	1 355 952	508 167	896 820	-608 410	-1 857 735	-3 104 050

.....  
**Conclusion :**

*Les efforts réalisés pour maintenir les dépenses de fonctionnement devront se poursuivre. La trajectoire à dépenses constantes avec une baisse même légère des recettes nous conduira inéluctablement vers l'effet ciseaux, soit l'amointrissement de l'excédent de fonctionnement.*

*A noter que deux importantes recettes pourraient connaître des baisses à l'avenir.*

*1/ La participation de la CAF qui pourrait souffrir un jour d'arbitrages nationaux.*

2021	2022	2023	2024	2025
290 837 €	464 360 €	385 984 €	480 391 €	436 446 €

*2/ La redevance relative à l'enfouissement des déchets va continuer sa constante baisse, notamment du fait de l'augmentation de la valorisation des déchets et de la diminution du tonnage déposé sur le site de SITA*

2021	2022	2023	2024	2025
539 853 €	511 863 €	355 637 €	295 114 €	281 659 €

*Les montants de ces recettes permettent à ce jour de maintenir un excédent de fonctionnement suffisant pour assurer le remboursement du capital de l'emprunt et dégager des marges d'autofinancement en investissement.*

*Leur existence permet également de maintenir la pression fiscale à un niveau similaire aux baisses pratiquées en 2017 et aux taux inchangés depuis.*

*Le scénario et le PPI présentés sont ceux issus d'un consensus de l'ancien conseil municipal, à savoir cibler un chantier d'investissement sur la démolition- reconstruction de la Salle Germinal en priorité.*

*En effet, cette salle est affectée au service de la cantine scolaire, à la proximité de l'école, dans un cadre exceptionnel et sa vétusté est préoccupante.*

*Certaines subventions (exceptionnelles pour le Département avec le FSU (non reconduite les autres années) et le fond structurant de la CABBALR qui n'est sollicitable que tous les 3 ans conduisent à accélérer les travaux ou à défaut à perdre des financements ...*

*Ce scénario n'est viable qu'au travers un emprunt dès 2026, le ratio de désendettement le permettant.*